

REGLEMENT

Randonnée 1km pour la vie le 1^{er} juin 2025

ORGANISATEUR : Le club « les Bartassettes »

Préambule :

Thème de la manifestation : Randonnée vtt et pédestre à allure libre, pour découvrir des paysages, en faveur de l'association « 1km pour la vie »

Article 1

DESCRIPTION :

1 parcours familial de 13kms sur des chemins 130m de dénivelé positif, accessible aux enfants à partir de 8 ans accompagnés d'un adulte.

1 parcours sportf de 27kms et 660 de dénivelé positif sur des chemins et une descente « engagée » qui nécessite un bon niveau technique en vtt, les protections (dorsales, genouillères sont fortement conseillées). Parcours accessible à partir de 15 ans

1 parcours pédestre encadré de 13kms et 200 de dénivelé positif sur des chemins et sentier

INSCRIPTION :

Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur le site ATS SPORT

TARIFS :

Parcours familial : Adulte et enfant a partir de 12 ans : 15 euros

Enfant jusqu'à 12 ans : 3 euros

Parcours sportif : 15 euros

Parcours pédestre Enfant de 8 à 12 ans : 3 euros

Autres : 10 euros

Article 2

EQUIPEMENT :

Pour les circuits vtt le casque est obligatoire, prévoir de l'eau et de quoi grignoter.

Pour la randonnée pédestre prévoir des chaussures adéquates et de l'eau

Des ravitaillements sont prévus sur les parcours

CONDITIONS D'ANNULATION :

Aucun remboursement ne sera effectué sauf annulation de l'évènement par le club.

RESPONSABILITE ET ASSURANCE :

Les participants s'engagent à être en bonne conditions physique et apte à la pratique sportive. Un questionnaire de santé devra être signé par chaque participant.

SECURITE :

Chaque participant devra respecter le code de la route sur toutes les voies empruntées, respecter les lieux et le balisage mis en place pour cette occasion.

Article 3

DROIT A L'IMAGE :

De fait de son inscription, le participant donne pouvoir à l'organisateur un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou vidéo concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

EXCLUSION :

En cas de non-respect de ce règlement, l'organisateur se réserve le droit d'exclure sans remboursement le participant.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'inscription vaut acceptation du présent règlement

Siège social : Domaine de cure le bas 34370 Cazouls les beziers